

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Natrii perboras

N° d'article 06645600

Identification de substance / produit

EINECS-Nr. 234-390-0

INCI SODIUM PERBORATE

N° d'enregistrement 01-2119516039-43-XXXX

Reach

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique, Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

Repr. 1B H360FD

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

Danger

Mentions de danger ***

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]; tétraborate de disodium, anhydre

Informations complémentaires**Autres informations complémentaires**

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

substances

Poids moléculaire

Valeur	154.86	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux *****Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]**

No. CAS	11138-47-9
No. EINECS	234-390-0
Numéro d'enregistrement	01-2119516039-43-XXXX

Concentration	>=	50	%
---------------	----	----	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 2	H272
Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318
Repr. 1B	H360Df
STOT SE 3	H335

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318	>= 22
Eye Irrit. 2	H319	>= 14 < 22
Repr. 1B	H360D	>= 6,5 < 9

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

Repr. 1B H360D >= 9
f

tétraborate de disodium, anhydre

No. CAS 1330-43-4
No. EINECS 215-540-4
Numéro d'enregistrement 01-2119490790-32

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360FD

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360F >= 4,5
D

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées, Vomissements, troubles de système nerveux central

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit anime la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir appareil de protection respiratoire prêt. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Utiliser des récipients en aluminium. Utiliser des récipients en acier fin.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs, Métaux, Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
Classe de stockage (Suisse)	6.1	

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Stocker au sec. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

tétraborate de disodium, anhydre

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur		0,8	ppm(V)
Valeur limite à courte terme		0,8	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc R1BF R1BD ;OAW, NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

tétraborate de disodium, anhydre

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.79	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	159.5	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	316.4	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3.4	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.7	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	11.7	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

mode d'effet	Effet local	
Concentration	11.7	mg/m ³

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.36	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	36	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	101	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

tétraborate de disodium, anhydre

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	2.9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	2.9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	5.4	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

Concentration	10	mg/l
---------------	----	------

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Il est indispensable de séparer les vestiaires, toilettes et salles de douche. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Demi-masque filtrant les particules, filtre FFP2 - Norm DIN EN 149; Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
 Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR
 Épaisseur du gant >= 0.11 mm
 Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection; Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	poudre cristalline
Couleur	blanc
Odeur	inodore

valeur pH

Valeur	10.1	à	10.4
Concentration/H ₂ O	23.4	g/l	
température	20	°C	

Point de fusion

Valeur	65	°C
--------	----	----

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

Ne pas auto-inflammable

Densité

Valeur	1.731	g/cm ³
--------	-------	-------------------

Hydrosolubilité

Valeur	23.4	g/l
température	20	°C

température de décomposition

Valeur	> 150	°C
--------	-------	----

Viscosité

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

dynamique

Remarque

Non applicable

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

réducteurs fortes, Sels des métaux lourds

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu. Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	890	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**tétraborate de disodium, anhydre**

Espèces	rat		
DL50	>	2600	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces	rat		
DL50		890	à 1300 mg/kg
méthode	EPA		
Source	EPA OPP 81-1		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**tétraborate de disodium, anhydre**

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	EPA		
Source	US EPA-FIFRA guidelines		

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**tétraborate de disodium, anhydre**

Espèces	rat		
CL 50	>	2.04	mg/l
méthode	OCDE 403		

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces	lapin		
CL 50		1165	g/m ³
Durée d'exposition		4	h
méthode	OCDE 403		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	fortement irritant
Remarque	Risque de lésions oculaires graves.

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique****exposition répétée**

évaluation	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Voie d'exposition par inhalation
------------	--

Expériences issues de la pratique

Irritation

Autres données

CMR-effets (cancérigène, mutation d'hérédité et toxique pour la reproduction)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Substance de référence	Acide perborique (HBO(O ₂)), sel de sodium, tétrahydraté [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]
------------------------	---

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50		51	mg/l

Substance de référence	tétraborate de disodium, anhydre	
Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	79.7	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les poissons (Composants)**tétraborate de disodium, anhydre**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50		79.9	mg/l
Durée d'exposition		96	h

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)
---------	-----------------------------------

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

CL 50	51	mg/l
méthode	OECD 203	

Toxicité pour les daphnies

Substance de référence	Acide perborique (HBO(O ₂)), sel de sodium, tétrahydraté [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]	
------------------------	---	--

Espèces	Daphnia	
CE50	11	mg/l

Substance de référence	tétraborate de disodium, anhydre	
------------------------	----------------------------------	--

Espèces	Daphnia	
CL 50	133	mg/l

Durée d'exposition	48	h
--------------------	----	---

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	11	mg/l

Toxicité pour les algues

Substance de référence	Acide perborique (HBO(O ₂)), sel de sodium, tétrahydraté [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]	
------------------------	---	--

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	3.3	mg/l

Substance de référence	tétraborate de disodium, anhydre	
------------------------	----------------------------------	--

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
CE50	40	mg/l

Durée d'exposition	72	h
--------------------	----	---

Substance de référence	tétraborate de disodium, anhydre	
------------------------	----------------------------------	--

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
CE50	15.4	mg/l

Durée d'exposition	96	h
--------------------	----	---

Toxicité pour les algues (Composants)**tétraborate de disodium, anhydre**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
CE50	40.2	mg/l

Durée d'exposition	72	h
--------------------	----	---

Source	06645600 ex9 SDS 20170816.pdf	
--------	-------------------------------	--

Acide perborique, sel de sodium [contenant < 0,1 % (m/m) de particules d'un diamètre aérodynamique inférieur à 50 micro mètre]

Espèces	Selenastrum capricornutum	
	3.3	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur	86	%
--------	----	---

Durée de l'essai	48	h
------------------	----	---

évaluation	biodégradable	
------------	---------------	--

méthode	OECD 301D	
---------	-----------	--

Source	Fiche de données de sécurité fournisseur	
--------	--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible	
------------------	--

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

Date de révision: 18.11.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 18.11.20

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Légèrement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H272

Peut aggraver un incendie ; comburant.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H360Df

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Nom commercial: Natrii perboras

Numéro de la matière: 066456

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 18.11.2020

Date d'impression 18.11.20

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Ox. Sol. 2

Matière solide comburante, Catégorie 2

Repr. 1B

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.